

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 30 Juillet 2020

Question n°12

Nomination des délégués dans les divers syndicats et organismes

L'an deux mille vingt, le **30 Juillet** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 21 Juillet 2020.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

25 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 3 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMANN.

Étaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Numa LECOSSOIS pour Luc SENGLER, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Était Excusée : Nathalie CASTELEIN

Secrétaire de séance : Eric PARROT

Nombre de membres			
Afférents Comité	au	En exercice	Votants
29		29	28

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Date de Convocation : 21 Juillet 2020

Date d'affichage : 11 Août 2020

DELIBERATION

Vu la loi n°2020-390 du 23 Mars 2020,

Vu la loi n°2020-760 du 22 Juin 2020 et notamment l'article 3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.2121-21, L.2121-33, L.5212-7, L.5711-1 et L.5721-2,

Considérant

- Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée, il convient de désigner les délégués du syndicat dans les organismes dont elle est membre,
- Les statuts des organismes susmentionnés,

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'élire comme délégués :

SERTRID :

Titulaires :

Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER
Monsieur Denis KUNTZMANN
Monsieur Emile EHRET
Monsieur Patrick MIESCH
Monsieur François BRESSON
Monsieur Eric BOILLETOT

Suppléants :

Monsieur Patrick CARDOT
Monsieur Serge MARLOT
Monsieur Yves TESTON
Monsieur Jacky CHIPAUX
Monsieur Henri STASCHE
Monsieur Patrick DEMOUGE

CNAS :

Délégué des élus : Madame Sonia BISCHOFF

Délégué des agents : Monsieur Jérémy LUTHRINGER

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 11 Août 2020

05 Août 2020